Envoyé en préfecture le 19/03/2025 Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le

ID: 019-241927201-20250317-DP250317_N47-AU



Décision n° 47 portant acceptation d'une offre de nettoyage de la façade principale de la médiathèque intercommunale Eric Rohmer de Tulle

Le Président de la communauté d'agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le budget principal,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 23 juillet 2020, portant délégation d'attributions au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et les règlements des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés dans la limite de 40 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant qu'il est urgent de prévoir le nettoyage de la façade de la médiathèque intercommunale Eric Rohmer à Tulle,

Considérant l'offre de l'entreprise STD Horizons,

Décide

- 1. D'accepter l'offre de l'entreprise STD Horizons domiciliée 22 avenue Alsace Lorraine 19000 TULLE d'un montant de 6 620.00 € HT soit 7 944.00 € TTC portant sur le nettoyage de la façade principale de la médiathèque intercommunale Eric Rohmer à Tulle ;
- 2. La dépense en résultant sera imputée sur le budget principal 2025 chapitre 011.

Shinur AUTE

Fait à Tulle, le 17 mars 2025

Le Président,

Michel BREUILH

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en Préfecture et de la publication sur le site internet de Tulle agalo

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture, via une requête envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr